



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 JUIN 2017 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 40
absents représentés : 12
absents : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 19 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Éric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Éric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Éric COUREAU, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Patrick LACLÉDÈRE, Corine LAFITTE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Alain LAVIELLE a donné pouvoir à M. Éric KERROUCHE, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Nelly BÉTAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS et Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Rapporteur : Monsieur le Président



Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales, un bilan des cessions et acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient postérieurement, ou même en l'absence de signature.

Sont donc concernées, toutes les acquisitions et aliénations immobilières au titre desquelles le conseil communautaire a délibéré en 2016 dans le cadre du budget principal et des budgets annexes.

A - BUDGET PRINCIPAL

1 - Acquisitions

N° d'ordre	Date de délibération	Contenance	N° de parcelle	Nom du vendeur	Destination	Montant
20160406D3C3	06/04/2016	570 m ²	BW 225p	Consorts Coyola	Aménagement d'un giratoire sur la RD 652	Donation
20160628D08A	28/06/2016	2500 m ²	AE 46p	Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse	Création d'un ouvrage hydraulique pour l'extension du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse	4 000 €
20160628D08B	28/06/2016	1 290 m ²	BK 451	SNCF RÉSEAU	Pôle d'échange multimodal de Saint-Vincent de Tyrosse	55 000 €
20160628D08C	28/06/2016	3536 m ²	AO 100p	Commune de Saint Vincent-de-Tyrosse	Aménagement d'un parking au centre de formations musicales Pôle Sud à Saint-Vincent de Tyrosse	1 €
20160927D08	27/09/2016	345 m ²	D626 (ancienne 468p)	SIBVA	Stratégie de déploiement du très haut débit sur un point altimétrique « haut » à Saint Martin de Hinx	1 000 €
20161107DC33	07/11/2016	365 m ² et 190 m ²	AO 13 et 204	Consorts Luppe	Projet de renouvellement urbain du quartier Ecureuils à Capbreton	220 000 €

2 - Cessions

Néant

B - BUDGETS ANNEXES

1 - Acquisitions

N° d'ordre	Date de délibération	Contenance	N° de parcelle	Nom du vendeur	Destination	Montant
20160927D03B	27/09/2016	184 m ²	AR 6P	Monsieur Eric DE CAUPENNE	ZAE à Benesse-Marenne	2 714 €



2 - Cessions

N° d'ordre	Date de délibération	Contenance	N° de parcelle	Nom du vendeur	Désignation	Montant
20160406D02A1	06/04/2016	647 m ²	3.2	SARL FONTAINEBLEAU AMBULANCES 117	ZAE Terreblanque à Saint-Vincent de Tyrosse	42 055 €
20161129D03C1	29/11/2016	901 m ²	2.8	M. PASCAL FAGETTE (SARL HEXOA)	ZAE Laubian 2 à Seignosse	40 545 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-37 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 989/2016 en date du 29 décembre 2016 portant modification et mise en conformité des statuts de la Communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 68-I de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en application des dispositions de l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales, de soumettre à délibération de l'organe délibérant, chaque année, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la Communauté de communes ;

décide :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2016 dans le cadre du budget principal et des budgets annexes de MACS,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2017

 Le président,
 Jean Kerrouche